

*Séance extraordinaire du 26 mars 2018*

<i>2018-03-103</i>	<i>Ouverture de la séance</i>	<i>2</i>
<i>2018-03-104</i>	<i>Adoption de l'ordre du jour</i>	<i>2</i>
<i>Motion</i>	<i>Avis de motion et présentation du règlement numéro 436-2018 décrétant une dépense de 2 896 260 \$ et un emprunt du même montant pour le projet de mise aux normes et d'accessibilité universelle de l'aréna</i>	<i>3</i>
<i>2018-03-105</i>	<i>Résolution autorisant l'octroi de gré à gré du contrat de services professionnels pour la préparation des plans pour la réalisation d'infrastructures – Raccordement du puits PE-2 secteur Petite-Mékinac (futur puits P-1) à la firme Stantec Experts-conseils Ltée, au coût de 88 714.71 \$ taxes incluses</i>	<i>3</i>
<i>2018-03-106</i>	<i>Demande d'aide financière : Corporation théâtrale La Corde à linge</i>	<i>3</i>
<i>2018-03-107</i>	<i>Demande d'aide financière : Femmes de Mékinac</i>	<i>4</i>
<i>2018-03-108</i>	<i>Demande d'aide financière : Société d'Histoire et de Généalogie de Saint-Tite</i>	<i>4</i>
<i>2018-03-109</i>	<i>Résolution autorisant la participation financière de la Ville de Saint-Tite à l'événement Gala des Gens de Terre &amp; Saveurs de la Mauricie qui se tiendra le 12 avril 2018, soit 500 \$ plus les taxes applicables pour le parrainage de deux finalistes et 150 \$ plus les taxes applicables pour l'achat de deux billets (75 \$ chacun plus taxes)</i>	<i>4</i>
	<i>Période de questions</i>	<i>5</i>
<i>2018-03-110</i>	<i>Levée de la séance</i>	<i>5</i>

Procès-verbal de la séance extraordinaire  
du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite  
tenue le lundi 26 mars 2018 à 20h00  
à la Salle du conseil de l'Hôtel de ville  
située au 540, rue Notre-Dame à Saint-Tite

Sont présents :     Mme Annie Pronovost         mairesse  
                          Mme Marie-Andrée Trudel     conseillère municipale  
                          M. Gilles Damphousse         conseiller municipal  
                          Mme Martine St-Amant         conseillère municipale  
                          Mme Sonia Richard             conseillère municipale  
                          M. Gaétan Tessier             conseiller municipal  
                          Mme Alyne Trépanier         directrice générale  
                          Me Julie Marchand             greffière

Est absente :         Mme Marie-Ève Tremblay     conseillère municipale

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Mme la mairesse Annie Pronovost.

**2018-03-103**     **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère,  
appuyé par Mme Sonia Richard, conseillère,  
et résolu que la séance soit ouverte.

Adoptée à l'unanimité

**2018-03-104**     **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller,  
appuyé par Mme Martine St-Amant, conseillère,  
et résolu de dispenser la greffière de la lecture de l'ordre du jour tel que reçu par les membres du conseil municipal avant la présente séance ainsi que de l'adopter tel que présenté :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Avis de motion et présentation du règlement numéro 436-2018 décrétant une dépense de 2 896 260 \$ et un emprunt du même montant pour le projet de mise aux normes et d'accessibilité universelle de l'aréna;
4. Résolution autorisant l'octroi de gré à gré du contrat de services professionnels pour la préparation des plans pour la réalisation d'infrastructures – Raccordement du puits PE-2 secteur Petite-Mékinac (futur puits P-1) à la firme Stantec Experts-conseils Ltée, au coût de 88 714.71 \$ taxes incluses;
5. Demande d'aide financière : Corporation théâtrale La Corde à linge;
6. Demande d'aide financière : Femmes de Mékinac;
7. Demande d'aide financière : Société d'Histoire et de Généalogie de Saint-Tite;

8. Résolution autorisant la participation financière de la Ville de Saint-Tite à l'événement Gala des Gens de Terre & Saveurs de la Mauricie qui se tiendra le 12 avril 2018, soit 500 \$ plus les taxes applicables pour le parrainage des deux finalistes et 150 \$ plus les taxes applicables pour l'achat de deux billets (75 \$ chacun plus taxes);
9. Période de questions.
10. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité

**MOTION**

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 436-2018 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 2 896 260 \$ ET UN EMPRUNT DU MÊME MONTANT POUR LE PROJET DE MISE AUX NORMES ET D'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE DE L'ARÉNA**

Monsieur le conseiller Gilles Damphousse donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement décrétant une dépense et un emprunt de 2 896 260 \$ pour le projet de mise aux normes et d'accessibilité universelle de l'aréna ainsi qu'une taxe imposée sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la Ville de Saint-Tite, selon la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur et cela, sur une période de 40 ans.

Un projet de de règlement est présenté séance tenante.

**2018-03-105**

**RÉSOLUTION AUTORISANT L'OCTROI DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DES PLANS POUR LA RÉALISATION D'INFRASTRUCTURES – RACCORDEMENT DU PUIS PE-2 SECTEUR PETITE-MÉKINAC FUTUR PUIS P-1) À LA FIRME STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE, AU COÛT DE 88 714.71 \$ TAXES INCLUSES**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite a choisi d'octroyer de gré à gré le contrat de services professionnels pour la préparation des plans pour la réalisation d'infrastructures – Raccordement du puits PE-2 secteur Petite-Mékinac (futur puits P-1), aux termes de la résolution numéro 2018-03-86 adoptée le 13 mars 2018;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de la firme Stantec Experts-conseils Ltée, au coût de 88 714.71 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sonia Richard, conseillère, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accepte l'offre de services professionnels de la firme Stantec Experts-conseils Ltée, au coût de 88 714.71 \$ taxes incluses, pour la préparation des plans pour la réalisation d'infrastructures – Raccordement du puits PE-2 secteur Petite-Mékinac (futur puits P-1).

Adoptée à l'unanimité

**2018-03-106**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : CORPORATION THÉÂTRALE LA CORDE À LINGE**

CONSIDÉRANT QUE la Corporation théâtrale La Corde à linge a déposé une demande d'aide financière pour la présentation de la pièce « Embarquement immédiat » qui aura lieu les 13, 14, 20 et 21 avril 2018;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière répond aux critères de la Politique de

dons et de commandites de la Ville de Saint-Tite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sonia Richard, conseillère,  
appuyé par Mme Martine St-Amant, conseillère,  
et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accepte de verser une aide financière au montant de 300 \$ à la Corporation théâtrale La Corde à linge, conditionnellement à ce qu'un compte-rendu soit déposé à la Ville dans les 30 jours de la tenue de l'activité.

Adoptée à l'unanimité

**2018-03-107**     **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : FEMMES DE MÉKINAC**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Femmes de Mékinac nous offre de publier un espace publicitaire dans deux publications (juin et novembre) de son bulletin de liaison Autour d'ELLES, au coût de 75 \$;

CONSIDÉRANT QUE cette demande répond aux critères de la Politique de dons et de commandites de la Ville de Saint-Tite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller,  
appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller,  
et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accepte de publier un espace publicitaire dans les deux publications annuelles (juin et novembre) du bulletin de liaison Autour d'ELLES de Femmes de Mékinac, au coût de 75 \$.

Adoptée à l'unanimité

**2018-03-108**     **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE DE SAINT-TITE**

CONSIDÉRANT QUE la Société d'Histoire et de Généalogie de Saint-Tite a déposé une demande d'aide financière pour la réalisation de son plan d'action;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière répond aux critères de la Politique de dons et de commandites de la Ville de Saint-Tite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Martine St-Amant, conseillère,  
appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller,  
et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le versement d'une aide financière au montant de 750 \$ par année pour trois (3) ans à la Société d'Histoire et de Généalogie de Saint-Tite pour la réalisation de son plan d'action.

Adoptée à l'unanimité

**2018-03-109**     **RÉSOLUTION AUTORISANT LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE SAINT-TITE À L'ÉVÉNEMENT GALA DES GENS DE TERRE & SAVEURS DE LA MAURICIE QUI SE TIENDRA LE 12 AVRIL 2018, SOIT 500 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES POUR LE PARRAINAGE DE DEUX FINALISTES ET 150 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES POUR L'ACHAT DE DEUX BILLETS (75 \$ CHACUN PLUS TAXES)**

CONSIDÉRANT QUE l'UPA de la Mauricie organise le Gala des Gens de terre & Saveurs qui se tiendra le 12 avril 2018;

CONSIDÉRANT QUE cet événement incontournable de la vie agricole et agroalimentaire de la Mauricie est un rassemblement festif et gustatif soulignant la qualité du travail et

l'innovation de ses acteurs;

CONSIDÉRANT QUE cette soirée de reconnaissance permet de célébrer et de valoriser le travail des entreprises qui se démarquent par leur contribution sociale, économique et environnementale;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite a été sollicité pour parrainer deux finalistes de Saint-Tite, au coût de 250 \$ chacun, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE le coût du billet pour participer à ce Gala est de 75 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Martine St-Amant, conseillère, appuyé par Mme Sonia Richard, conseillère, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise la participation financière de la Ville à l'événement Gala des Gens de Terre & Saveurs qui se tiendra le 12 avril 2018, soit 500 \$ plus les taxes applicables pour le parrainage de deux finalistes et 150 \$ plus les taxes applicables pour l'achat de deux billets pour assister à ce gala.

Adoptée à l'unanimité

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

**2018-03-110**

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, appuyé par Mme Sonia Richard, conseillère, et résolu que la séance soit levée à 20 heures 25.

Adoptée à l'unanimité

---

Me Julie Marchand, greffière

---

Annie Pronovost, mairesse